

## **POUR SUIVRE LA LUTTE JUSQU'AU RETRAIT DU CPE ET DU CNE EN L'OUVRANT AUX TRAVAILLEURS**

La mobilisation de cette dernière semaine a montré que le mouvement contre le CPE et le CNE n'a pas fléchi face à la fermeté de façade affichée par le gouvernement. Ce dernier s'apprête à intervenir sur le nouveau contrat en atténuant quelques-uns des aspects à la marge. Ce n'est, bien sûr, pas suffisant. L'objectif du retrait pur et simple reste donc de pleine actualité. L'atteindre dépendra pour beaucoup de la capacité du mouvement lycéen et étudiant à éviter deux écueils majeurs :

- Le premier consiste en la multiplication d'actions symboliques, comme la pseudo occupation du Collège de France, qui épuisent les forces des participants dans un face à face sans issue avec les forces de répression sans produire davantage d'adhésions au mouvement. Ce dernier, il ne faut pas l'oublier, reste encore très minoritaire, même s'il recueille la sympathie d'un grand nombre de lycéens et d'étudiants.
- Le second obstacle qu'il faut éviter est de rester campés dans une logique de lutte purement étudiante. Dans les facs, dans les lycées et dans les collèges, et à proximité, il existe de nombreux foyers de travail précaire. Les travailleurs qui le subissent n'ont pas toujours la force de se révolter. Le mouvement contre le CPE peut représenter un catalyseur et un centre d'organisation de ces prolétaires.

Les syndicats et les partis de gauche qui clament leur opposition au nouveau contrat ne font rien pour favoriser la convergence sur le terrain de la lutte entre le mouvement en cours et les travailleurs. La manifestation de samedi est un excellent moyen pour eux d'exploiter les énergies dégagées par la lutte à des fins électorales (2007 approche...) et/ou de renforcer leur pouvoir contractuel vis-à-vis du gouvernement. Et ce sans contribuer réellement au développement et à l'élargissement du combat.

C'est pourquoi, c'est au mouvement lui-même de se donner les moyens d'aller au contact du travail précaire sous toutes ses formes, dans le secteur public comme dans le privé. Des premières expériences positives dans ce sens ont déjà eu lieu. A la fac de Jussieu, à Paris, des grévistes ont envahi le restaurant universitaire et établi des premiers contacts avec les travailleurs présents. A Toulouse, à la fac du Mirail, à Paris, à la Sorbonne, à la fac de Nanterre, ou encore dans l'annexe Javelot de la fac de Jussieu, dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, des personnels enseignants et non-enseignants ont rejoint la grève.

### **Le CPE, un instrument de plus pour accroître flexibilité et discipline au travail. Il faut attaquer toutes les formes de précarité.**

Le Contrat Première Embauche (CPE) n'est pas vraiment une nouveauté. Il s'ajoute à une longue liste de mesures prises par les gouvernements de droite et de gauche successifs visant à rendre la force de travail plus flexible et plus docile. Ses éléments spécifiques en font un outil de plus dont le patronat – public et privé – peut désormais disposer afin de rendre plus “ fluide ” et moins cher le passage de l'emploi au chômage et vice-versa. D'autre part, c'est une incitation à la docilité des travailleurs nouvellement embauchés.

*“ Il est probable que les employeurs seront tentés de substituer massivement les nouveaux contrats au CDI, puisque cela leur permet d'allonger substantiellement la période d'essai et de minimiser les coûts de licenciement ”*, expliquent deux économistes, Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo, les premiers à évaluer le CPE et son précurseur, le Contrat Nouvelle Embauche (CNE).

L'allongement de la période d'essai à deux ans est le véritable point d'orgue du CPE. Il permet aux entreprises de bien sélectionner leurs salariés sous la menace de l'interruption

subite du contrat et de gérer au mieux, dans la période de deux ans, les imprévus que pourrait rencontrer leur activité.

Pour les travailleurs, en revanche, ce surcroît de pression va aller crescendo, à mesure qu'approchera la date butoir de la deuxième année. Avec, à la clé, une menace bien réelle que leur CDI de type CPE se termine par une indemnité de licenciement 20 % inférieure à ce qu'elle aurait été, s'il s'était agi d'un CDD d'une période équivalente (8 % de la rémunération pour les CPE/CNE contre 10 % pour les CDD).

Quant à la capacité de créer de nouveaux emplois du CNE/CPE, elle est très limitée si l'on en croit l'étude mentionnée :

\* 70.000 emplois supplémentaires au total sur 10 ans (en élargissant le CNE à l'ensemble du secteur privé). [Estimations à taux d'activité constant (population active sur population en âge de travailler)]

\* 95.000 chômeurs de moins environ à l'horizon de 15 ans, pour un taux de chômage en baisse de 0,5 %.

Au total, les deux économistes estiment qu'à terme, 18 % environ des emplois seront des CNE/CPE. “ *Un peu moins d'un sur deux survivront aux deux ans de la période d'essai.* ”

L'effet de substitution de ces nouveaux contrats se fera sentir surtout sur les CDI, dont ils représentent une variante plus attrayante pour les patrons et plus dégradée pour les travailleurs, et les CDD les plus longs. Ils n'attaquent donc pas le noyau dur de la précarité, à savoir l'intérim et les CDD courts (inférieurs à 5 mois), les stages et les contrats d'insertion.

Le CNE/CPE, au contraire, réduira encore davantage les frontières réglementaires qui existent entre les différents types de contrats de travail, rapprochant les mythiques CDI, dont ils se veulent une variante, des multiples expressions de la précarité ouverte et légalisée.

N'oublions pas, qu'en réalité, la durée moyenne des CDI est loin d'être à vie. Dans le secteur marchand non agricole, elle n'est que de 110 mois en moyenne.

La précarité est désormais monnaie courante sur le marché du travail. Les nombreux ouvriers en CDI licenciés ces dernières années en témoignent. Rien qu'en janvier 2006, 16.000 travailleurs en CDI ont subi des licenciements économiques, 53.600 supplémentaires ont été mis à la porte pour des raisons autres qu'économiques. Le temps passé au chômage est désormais de 12 mois en moyenne. La précarité “ officielle ”, elle, représente 14 % du total des emplois en additionnant l'intérim, les emplois aidés et les CDD.

- Début 2006, il y avait 471.256 personnes dans des dispositifs d'insertion et 624.500 en contrats en alternance.
- En 2002, 16 % des salariés de la fonction publique avaient des contrats à courte durée, soit 860.000.
- A fin janvier 2006, 624.500 travailleurs étaient intérimaires.
- Environ 70 % des moins de 25 ans, qui ont un emploi, sont en CDD.

Les étudiants sont parmi les secteurs les plus touchés par la précarité ouverte. Environ la moitié des jeunes inscrits à l'université ont travaillé en 2004. Seulement 15 % d'entre eux ont pu accéder à des CDI.

S'il est vrai que le champ de la précarité s'élargit toujours plus en débordant largement dans le territoire jugé – à tort – comme préservé du CDI, il ne faut pas se contenter de refuser les derniers contrats sortis du chapeau du gouvernement. De même, combattre le CPE/CNE en se faisant les défenseurs acharnés du CDI signifie ne pas reconnaître la réalité de la précarité croissante qui caractérise aussi les emplois considérés comme les plus sûrs.

Paris, le 17 mars 2006.

## **MOUVEMENT COMMUNISTE**

Pour toute correspondance écrire, sans autre mention, à : BP 1666, Centre Monnaie 1000, Bruxelles 1, Belgique.  
Consulter le site Internet de *Mouvement Communiste* : [www.mouvement-communiste.com](http://www.mouvement-communiste.com)